



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 11 septembre 2024, convoqué le 03/09/2024

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, Ch. Bourrat, J. Lehoux, L. Dujardin, T. de Ferrières (arrivé à 19h30), P. Maisonneuve, S. Lamouille, P. Avril, P. Boquet, D. Ferrandin.

P. Maisonneuve est nommée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 19h06.

1) Le compte rendu de la séance du 19 juin 2024 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

2) Désignation d'un nouveau délégué titulaire au SIRP en remplacement de G. Aubry, démissionnaire – à l'unanimité

Le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la démission de Guillaume Aubry du conseil municipal, suite à son déménagement et à son indisponibilité, il convient de désigner un nouveau délégué pour représenter la commune au sein du SIRP.

Timothée de Ferrières est élu à l'unanimité.

3) Désignation d'un délégué suppléant à la Défense - à l'unanimité

Le Maire indique que, suite au décès de Marie-Catherine Willaume, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant à la Défense. Sophie Apruzzese accepte de suppléer Dominique Ferrandin, titulaire.

4) Incorporation d'un bien sans maîtres (parcelle AB 0027) – à l'unanimité

Le Maire expose que toutes les démarches entreprises ont permis de vérifier que la parcelle AB 0027, située entre les deux bras du Radon, le long de la sente de la Justice, est un bien sans maîtres. Il propose donc de l'incorporer au domaine communal.

5) Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

L'objet de la délibération, pourtant conforme, a prêté à confusion, tant sur le fond que sur les montants évoqués. S'en est suivi un débat et un vote entaché de nullité.

6) Point sur les travaux en cours ou à venir

- *Placette du bas de la Grande rue devant le 36, 38 et 40 Grande rue*

Le Maire rappelle que le conseil municipal s'était opposé à la mise en place de jardinières sur la placette, au motif que la commune n'a pas à dépenser de l'argent public pour faire appliquer la loi, à savoir le non stationnement sur le trottoir. La mise en place de poteaux, solution moins onéreuse, certes, mais sujette néanmoins à la même argumentation ci-dessus évoquée, garantirait le respect de la loi. Toutefois, le Maire propose de surseoir à une quelconque mesure jusqu'à la fin de l'année 2024, ayant obtenu l'engagement du contrevenant de ne plus stationner sur la placette. Cet engagement s'étend à sa famille et à ses visiteurs.

J. Lehoux espère que la situation sera résolue, notant que des véhicules stationnent sur la placette en permanence. P. Avril pense qu'on peut lui faire confiance, mais souhaite néanmoins que son engagement fasse l'objet d'un écrit.

Ch. Bourrat souhaite que l'évolution du comportement du contrevenant soit un exemple pour ses voisins qui devront également respecter le non-stationnement sur le trottoir.

- *Cimetière*

Le Maire a pris le relais du travail engagé par Marie-Catherine Willaume pour numériser les données sur le cimetière. Ch. Bourrat, de son côté, ira prendre des photos de chaque concession pour compléter les informations. Trois devis ont été demandés pour procéder au relevage de trois concessions constatées en état d'abandon.

D. Ferrandin demande s'il serait possible d'ajouter des bordures de chaque côté de l'allée centrale, regrettant que des gravillons se retrouvent fréquemment dans l'herbe de part et d'autre de l'allée.

- *Sente piétonne et stagnation d'eau sur le ralentisseur route de Bréval*

Eure-et-Loir Ingénierie a fourni une estimation budgétaire des travaux d'aménagement. Ce point sera vu en commission voirie pour envisager ou non son inscription au budget 2025.

- *Travaux à l'école maternelle (salle de motricité et renaturation de la cour)*

Les deux chantiers ont été réceptionnés dans les délais et les travaux donnent entière satisfaction, y compris aux enseignantes.

Le Maire a aussi demandé trois devis pour la réfection de la toiture du bâtiment dans la cour qui abritait les anciennes toilettes.

Quant aux réserves d'eau pluviale initialement prévues, compte tenu de la difficulté pour obtenir des devis et dans la mesure où elles bloquaient les demandes de subvention, il a été jugé préférable de reporter cette dépense sur le budget 2025.

- *Travaux de voirie rue de Fumeçon (prolongement de la rue de la Forêt)*

Le devis négocié de Guérin TP, le moins-disant, a été accepté ce jour, même s'il est sensiblement supérieur à l'estimation du département, après validation de la commission voirie.

- *Stationnement rue de Vitray*

Les services du département ont proposé un plan d'aménagement. Le Maire les a relancés pour obtenir une estimation financière.

- *Ecoulement des eaux pluviales devant l'Auberge – sinistre et malfaçons*

Le Maire a relancé le 10 septembre le maître d'œuvre qui lui a indiqué que l'entreprise Colas refuse de signer le PV de réception dans lequel sont indiquées les malfaçons. Il convient donc désormais de lancer une procédure via l'assurance de la commune qui nommera un expert.

La bouche à incendie située en haut de la Grande rue, côté impair, n'est plus accessible du fait du relèvement du niveau des enrobés. Il s'agit là encore d'un défaut de conception.

Le riveain du n° 3 de la Grande rue suspecte aussi que ses câbles de sortie de la fibre aient été recouverts par les enrobés du trottoir. Le Maire attend une réponse d'Eure-et-Loir Numérique quant à l'emplacement exact de sa sortie.

- *Eglise*

La mairie est toujours en attente des conclusions de l'étude de structure qui permettront à l'architecte du patrimoine de présenter un avant-projet des travaux à entreprendre.

A cela s'ajoute que, le 3 septembre, d'importantes plaques de plâtre mouillé sont tombées à l'aplomb de l'about de la ferme muralière du chœur, sur les bancs clos. Des gouttes d'eau étaient également visibles sur la poussière. Le Maire indique qu'en vue des Gillofolies du 13 au 15 septembre, le plâtre a été gratté, un filet de protection posé et un étaielement de l'about a été réalisé ce jour. Cet étaielement devra rester en place jusqu'à la reprise de la charpente et jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée pour stopper l'écartement de l'arc triomphal.

- *Carrefour devant l'atelier communal*

Le Maire attend toujours la proposition du service voirie du département pour l'aménagement de sécurité à envisager.

7) Informations diverses

- *Remplacement des tables et des bancs en bois par du matériel pliable plus léger et facile à ranger*

Suite à la demande plusieurs conseillers, trois entreprises ont été sollicitées pour la fourniture de tables et bancs en plastique blanc, aux pieds repliables.

- *Commission des finances*

Une commission des finances s'est tenue en mairie le 4 septembre. La section de fonctionnement devrait dégager un solde positif grâce à la vigilance portée sur les dépenses de la commune.

- *Plan Communal de Sauvegarde*

Emmanuelle attend le retour de l'ensemble des conseillers municipaux sur le document qui leur a été envoyé le 14 août pour la fin septembre au plus tard.

Le Maire remercie P. Boquet qui fait don d'un groupe électrogène à la commune

- *Disparition du réseau cuivre*

Le Maire annonce que le réseau cuivre sur la commune de Gilles sera supprimé à compter du 1^{er} janvier 2028. Il précise toutefois que les opérateurs doivent pouvoir proposer un service minimum, à la demande.

- *Zéro artificialisation nette (loi ZAN)*

Afin de réduire l'artificialisation des sols, la loi ZAN vise à ne plus transformer de terres agricoles en terrains constructibles. Toutefois, des négociations ont été conduites pour le département d'Eure-et-Loir, menant à une modération de cette mesure grâce à quatre mécanismes spécifiques :

- Tenir compte des réalités financières, humaines et sociales des territoires (superficie, population, emploi...)
- Constituer une réserve régionale mutualisée de 500 ha
- Dégager une enveloppe pour des réalisations régionales et départementales de 100 ha
- Adopter une clause de revoyure en 2027.

T. de Ferrières indique qu'à l'horizon 2027, tous les PLU devront avoir été mis en conformité, alors même que les contours de la loi restent flous. Il faut donc patienter et prévoir une révision en 2026.

Le Maire précise qu'il faudra également tenir compte du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADET) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

S. Apruzzese ajoute qu'il faudra aussi intégrer le Plan Local de l'Habitant (PLH) de l'Agglo du Pays de Dreux dans la modification du PLU.

T. de Ferrières mentionne enfin l'existence d'une réserve d'un hectare par commune, même s'il est déjà question de la mutualiser.

- *Subventions à des organismes émanant du Conseil départemental*

Le Maire est régulièrement sollicité pour l'attribution de subventions à divers organismes pour des causes d'intérêt général. Parmi celles-ci, le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) et le Fonds Social du Logement (FSL). Il propose d'en parler lors du prochain budget.

- *Elagage et taille de haies*

Le Maire insiste sur le nombre important de courriers et mails adressés aux riverains pour qu'ils élaguent et taillent leur végétation, et notamment les haies, en bordure de voirie. Il demande à chacun d'être vigilant pour respecter la réglementation en vigueur, laquelle pourrait faire l'objet d'un article dans le prochain Tambour du Radon à paraître en décembre.

- *Tambour du Radon*

Le Maire sollicite le conseil municipal pour fournir des idées d'articles, voire des articles, sur des sujets susceptibles d'intéresser les administrés.

8) Tour de table

- S. Apruzzese rappelle que les Gillofolies se tiendront le week-end, du 13 au 15 septembre. Elle détaille le programme, qui s'adresse à tous, ainsi que les tarifs pour la participation à cette belle manifestation.

Le Maire ajoute qu'en raison des problèmes de santé que rencontre Charles Gachelin, une importante partie de l'organisation repose sur les épaules de Dominique Teixido-Hervé et de Sophie Apruzzese.

- J. Lehoux, au vu des travaux réalisés dans la cour, suggère de trouver un autre lieu de stockage du matériel de réception communal que la remise de l'école afin de ne pas endommager le revêtement de sol lors du passage de camions et de faciliter les horaires d'accès lors des locations de matériel.

Le Maire rappelle que les pavés de la cour sont censés supporter le poids d'un camion et que le cheminement tracé visait à laisser l'accès à la réserve possible.

P. Avril propose de construire un abri le long de l'atelier communal.

Le Maire relève qu'il faudrait alors déposer un permis de construire.

D. Ferrandin souhaite qu'une fois le nouveau matériel réceptionné (tables et bancs), la commune se débarrasse de l'ancien.

S. Lamouille précise que certaines tables en bois servent également de panneaux électoraux ; il faut donc les conserver.

- J. Lehoux relève que le trou formé à la suite des travaux du syndicat des eaux au croisement de la rue des Rostys et de la rue des Casse-Croûtes n'a toujours pas été réparé.

Le Maire relance le syndicat des eaux, mais sait d'ores et déjà que l'équipe ne se déplace que lorsqu'elle peut cumuler plusieurs travaux.

- S. Apruzzese a remarqué que le mur de clôture du n° 22 de la Grande rue penche vers le trottoir. Le Maire prendra contact avec le riverain concerné.

- J. Lehoux regrette que, malgré les marquages au sol et l'étude menée par le département, aucune solution n'a encore été trouvée pour reboucher le trou formé en haut de la rue des Rostys.

Le Maire relance le département.

- L. Dujardin demande si l'entreprise ayant réalisé les espaces verts de la Grande rue et de la place de l'Eglise a prévu de recharger en terre les plates-bandes et les chicanes, certains des niveaux s'étant affaissés.

Le Maire informe le conseil qu'une réunion de constat de repousse des végétaux est prévue le lundi 16 septembre. Ce sera l'occasion de faire le point avec l'entreprise.

L. Dujardin note également que l'espace planté près du n° 1 de la Grande rue n'est pas entretenu, d'où la présence d'érables qu'il ne faut surtout pas laisser grandir.

- L. Dujardin rappelle que le meilleur moment pour tailler les haies est l'hiver. La période actuelle n'y est pas propice compte tenu de la présence de baies qui permettent de nourrir les oiseaux.

Le Maire précise que seules les haies agricoles sont concernées par la période de nidification.

T. de Ferrières remarque que les animaux ne font pas la différence entre haies agricoles et haies de particuliers.

- L. Dujardin est ravie que la commune se soit à nouveau positionnée pour bénéficier du dispositif du PACT qui, en 2025, proposera un travail sur la photographie et les retouches possibles à partir d'un logiciel. La finalité sera la réalisation de cartes postales par les personnes participant aux deux ateliers prévus. Elle souhaite que l'information soit incluse dans le prochain Tambour du Radon.

- S. Lamouille regrette que le passage des engins agricoles rue des Rostys endommage les trottoirs et bordures qui viennent d'être refaits. Il en va de même rue du Trou Borgnet, sur le CR22 et d'autres voies trop étroites pour les nouvelles moissonneuses-batteuses. Les bas-côtés meubles entraînent l'enrobé qui s'arrache à plusieurs endroits.

J. Lehoux ajoute que ce sont parfois aussi des panneaux qui sont arrachés par le passage de ces engins.

Le Maire note qu'effectivement le matériel agricole a évolué, mais que Gilles reste une commune rurale et agricole.

S. Lamouille demande s'il serait possible de sensibiliser les agriculteurs aux coûts générés et de leur proposer des voies de contournement.

T. de Ferrières considère que les agriculteurs n'ont pas à emprunter des voies avec du matériel non adapté et que la commune n'a pas à supporter les dégâts matériels occasionnés. On pourrait instaurer des limitations de largeur d'engins sur les quelques tronçons critiques.

D. Ferrandin souhaite que la sensibilisation concerne aussi les chemins ruraux que certains agriculteurs labourent sans scrupules.

P. Boquet fait remarquer que, de surcroît, tout le matériel agricole n'est pas habilité à rouler sur route.

Le Maire adressera un courrier à l'ensemble des agriculteurs de Gilles pour leur rappeler les règles et leur demander de respecter les voiries communales.

- P. Boquet a déploré le dépôt sauvage, deux jours de suite, de branchages sur des Chauquettes.

- P. Avril se pose la question de la pertinence d'embaucher un agent communal pour faire face à l'entretien de tous les espaces paysagers nouvellement créés.

P. Boquet n'y est pas favorable, la mode n'étant pas à l'embauche de personnel communal, plus coûteuse que le recours à une entreprise, dans un contexte de financement restreint.

D. Ferrandin réplique que les sous-traitants peuvent aussi augmenter leurs coûts.

Le Maire a comparé début 2023 le coût de l'embauche d'un agent non qualifié à 35h par rapport au recours à une entreprise. Les chiffres seront réactualisés mais, en tout état de cause, la disponibilité de l'entreprise qui s'adapte au rythme des saisons et des besoins de la commune est un atout irremplaçable. Le Maire n'a pas attendu le conseil pour commencer à demander des devis à des entreprises pour l'entretien des massifs et des fleurs. Il rappelle qu'au décès d'Éric Ferrandin, 18 candidats ont été reçus et qu'aucun n'avait donné satisfaction ou n'était prêt à travailler pour la commune au salaire proposé.

D. Ferrandin demande qui détermine les travaux à effectuer dans la commune.

Le Maire répond que c'est lui, selon les informations remontées par les uns et les autres.

P. Avril effectuait cette demande pour assurer à la commune la présence permanente d'un agent sur place.

Le Maire rappelle que la société FF PRO est très réactive et qu'il est très satisfait de la qualité de son travail. Il précise, appuyé par T. de Ferrières, que l'entretien des fossés, hormis ceux qui bordent la voirie, est à la charge des riverains, tout comme les abords du ru et des biefs.

D. Ferrandin demande si cela concerne aussi le fossé des Griffards duquel, en cas de grosses intempéries, l'eau déborde dans les champs.

Le Maire confirme que la société FF PRO ne l'entretiendra plus, s'agissant de terrains privés. Il s'engage à ajouter ce point dans le courrier adressé aux agriculteurs.

Ch. Bourrat ajoute que ce qui doit être entretenu par la commune l'est déjà. Le reste doit faire l'objet d'un courrier aux riverains concernés.

S. Apruzzese est étonnée que l'entretien des fossés ne soit pas du ressort de la commune.

L. Dujardin souhaiterait que le fossé du lavoir près de la rue de la Champagne soit mieux entretenu. Le Maire s'est déjà beaucoup investi sur cette problématique, jusqu'ici sans résultat satisfaisant. Dès que possible, il remettra l'ouvrage sur le métier avec la ferme volonté d'aboutir.

.

- D. Ferrandin demande si Amaro prévoit une intervention dans la cour de l'Auberge, en faisant jouer sa garantie décennale, certaines bordures étant à reprendre.

Le Maire regrette que ce maçon par ailleurs très compétent soit toujours débordé.

- D. Ferrandin demande si le second sinistre de l'auberge, dû à une mauvaise gestion de l'écoulement des eaux pluviales depuis la propriété voisine, va être résolu.

Le Maire lui répond que le dossier est entre les mains des assureurs respectifs.

- D. Ferrandin, en tant que correspondant Défense, rend compte de la dernière lettre des Armées, qui fait état d'une augmentation des achats pour fournir le matériel militaire.

- D. Ferrandin souhaiterait savoir si une position a été adoptée concernant le stationnement le long du cimetière, les bas-côtés rue du Trou Borgnet étant très abîmés car la voie est davantage empruntée depuis les travaux de la Grande rue. Ce point sera abordé par la commission quant aux travaux à prévoir en 2025.

- T. de Ferrières envisage d'aider la commune dans son recensement des biens vacants et sans maîtres. L'intégration dans le domaine privé communal permettrait ensuite de revendre certains terrains avec l'accompagnement de la Safer.

- Ch. Bourrat expose la logistique mise en place pour les Gillofolies et remercie les bonnes volontés qui vont contribuer à la mise en place du matériel sur les différents lieux du festival.

- Le Maire rappelle que deux gros projets sont à discuter pour les années à venir : le chantier de l'église et la création d'une salle des fêtes à Gilles. Tous deux impliquent des investissements lourds, à étaler dans le temps et qui méritent la réflexion de chacun.

- Le Maire annonce que la plainte déposée contre le propriétaire du Moulin de l'Etang a été classée sans suite par le Tribunal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.